RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MASSE DES DOUANES

DOUANES & DROITS INDIRECTS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
LA MASSE DES DOUANES
SERVICE TERRITORIAL DE NANTES

Le 28 octobre 2026

DÉCISION
DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN FAVEUR DU CADRE SUPÉRIEUR

Le délégué territorial de Nantes

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes, notamment ses articles 17 et 19 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2015 portant délégation de compétence pour les marchés de la Masse des douanes ;

Vu la décision de la directrice de l'établissement n°23000126 du 15 février 2023 ;

DÉCIDE :

Nom – Prénom	**Grade**	**Fonctions exercées Description et localisation**
Mme VAN DAELE Sylvie	Administrateur DDI	Adjointe au Directeur Interrégional à Nantes

Reçoit délégation de signature pour :

1) exercer les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué ;

2) disposer du pouvoir adjudicateur pour les marchés relatifs à la circonscription dans les limites fixées par le 6° de l'article 15 du décret du 23 avril susvisé ;

3) représenter l'établissement en justice devant les juridictions territorialement compétentes.

Cette délégation de signature :

- prend effet à compter du : 01 novembre 2026

- prend automatiquement fin, en cas de cessation de fonctions, du délégué territorial ou du bénéficiaire de la délégation.

Le délégué territorial

Ronan BOILLOT

NB : L'original de cette décision ainsi que les spécimens des signatures et paraphes doivent être adressés à l'agence comptable. Une copie de ces documents est transmise en parallèle au service central avec la demande d'accès au SI (ULIS et Y2)

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MASSE DES DOUANES

DOUANES & DROITS INDIRECTS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
LA MASSE DES DOUANES
SERVICE TERRITORIAL DE NANTES

Le 28 octobre 2026

DÉCISION

DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN FAVEUR DU CADRE SUPÉRIEUR

Le délégué territorial de Nantes

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes, notamment ses articles 17 et 19 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2015 portant délégation de compétence pour les marchés de la Masse des douanes ;

Vu la décision de la directrice de l'établissement du 3 novembre 2020 ;

DÉCIDE :

Reçoit délégation de signature pour :

1) exercer les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué ;

2) disposer du pouvoir adjudicateur pour les marchés relatifs à la circonscription dans les limites fixées par le 6° de l'article 15 du décret du 23 avril susvisé ;

3) représenter l'établissement en justice devant les juridictions territorialement compétentes.

Nom – Prénom	Grade	Fonctions exercées Description et localisation
GODIVEAU Françoise	DSD1	Chef du PLI à NANTES

Cette délégation de signature :

– prend effet à compter du : 01/11/2026

– prend automatiquement fin, en cas de cessation de fonctions, du délégué territorial ou du bénéficiaire de la délégation.

Le délégué territorial

Ronan BOILLOT